



THÉMATIQUE MOBILITÉ ET ACCÈS AUX TERRITOIRES

CONTEXTE GÉNÉRAL

Entre 2018 et 2025, la thématique de la mobilité et de l'accès aux territoires s'impose progressivement dans les festivals PROVOX HdF comme un enjeu structurant des parcours de vie des jeunes.

Elle recouvre les questions de transport, d'accès aux services publics, d'accès à la formation, à l'emploi et aux loisirs, ainsi que les inégalités territoriales entre zones urbaines, périurbaines et rurales.

Cette thématique s'inscrit dans un contexte marqué par la transformation des politiques de mobilité et par une attention croissante aux **inégalités territoriales d'accès¹ aux droits et aux opportunités.**

EN SAVOIR PLUS ?

1. Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) / ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires), [Rapports sur les inégalités territoriales et l'accès aux services publics \(éditions récentes 2021-2024\)](#), qui analysent les disparités territoriales en matière d'accès aux droits, aux services et aux opportunités. INSEE, France, [portrait social \(éditions récentes\)](#), qui documente les inégalités territoriales d'accès à l'emploi, aux transports et aux services publics.



ENTRE 2018 ET 2025 : QUELS CONSTATS RÉCURENTS ?

Mobilité comme condition d'accès aux droits

Les jeunes soulignent de manière constante que la mobilité est un prérequis à l'autonomie, notamment pour :

- accéder à la formation et à l'emploi
- participer à la vie sociale et citoyenne
- bénéficier des services publics et associatifs

Inégalités territoriales fortes

Les propositions mettent en avant :

- des écarts importants entre territoires urbains et ruraux
- un accès limité aux transports dans certains territoires
- une dépendance forte aux mobilités individuelles (voiture, covoiturage)

Coût et accessibilité des transports

Les jeunes expriment :

- le coût élevé des transports comme frein majeur
- des difficultés d'accès aux dispositifs d'aide à la mobilité
- une inégalité d'accès selon les ressources économiques

Accès inégal aux services essentiels

Les constats récurrents portent sur :

- l'éloignement des services publics (santé, emploi, formation)
- la concentration des services dans certains pôles urbains
- la difficulté d'accès aux structures jeunesse en dehors des centres



La mobilité, ça m'intéresse mais j'ai pas l'argent pour me permettre de partir d'ici

Solal, jeune de la cohorte du Festival Provox HdF 2026

Impact sur l'autonomie des jeunes

Les jeunes soulignent que les contraintes de mobilité :

- freinent l'insertion professionnelle
- limitent l'engagement associatif et citoyen
- renforcent les inégalités sociales et territoriales

ET PROVON NATIONAL ? QU'EST-CE QU'ILS EN ONT DIT ?



2018-2019 : constat des contraintes de mobilité

Les premières éditions mettent en avant des difficultés importantes d'accès aux transports, qui constituent un frein majeur à la mobilité des jeunes, en particulier dans les territoires périphériques ou moins bien desservis.

Cette situation renforce une dépendance forte au territoire de résidence, limitant les possibilités de déplacement autonome pour les études, l'emploi, les loisirs ou l'engagement associatif. Dans ce contexte, la mobilité est principalement perçue comme une contrainte quotidienne plutôt que comme une opportunité, marquée par des temps de trajet parfois longs, des coûts élevés ou une offre de transport jugée insuffisante ou peu adaptée aux besoins des jeunes.

2020-2021 : articulation avec les enjeux d'accès aux droits

Entre 2020 et 2021, les propositions s'inscrivent davantage dans une logique d'articulation avec les enjeux d'accès aux droits, traduisant une approche plus globale de la mobilité. Celle-ci n'est plus seulement perçue comme une contrainte quotidienne, mais comme un enjeu transversal structurant l'accès à d'autres dimensions essentielles de la vie des jeunes. Les contributions soulignent notamment le lien étroit entre mobilité, emploi et formation, en mettant en évidence les difficultés que peuvent engendrer des déplacements insuffisants ou inadaptés dans les parcours scolaires et professionnels. Dans ce cadre, les jeunes expriment une demande accrue de solutions de transport mieux adaptées à leurs besoins spécifiques, en termes de coût, de fréquence et de couverture territoriale, afin de garantir une égalité d'accès aux opportunités.

2024-2025 : approche systémique des inégalités territoriales

Les dernières éditions témoignent d'une lecture de plus en plus globale des inégalités territoriales, dans laquelle la mobilité est analysée comme un facteur structurant des disparités d'accès aux opportunités. Les jeunes ne se limitent plus à évoquer des difficultés de déplacement, mais relient ces enjeux à l'ensemble des conditions de vie sur les territoires. Cette évolution s'accompagne d'une demande de politiques de mobilité intégrées, articulant les dimensions de l'emploi, de la jeunesse, de la formation et de l'accès aux services publics, afin de répondre de manière cohérente aux besoins quotidiens. Enfin, la mobilité est de plus en plus pensée en lien direct avec l'inclusion sociale et l'accès aux droits, soulignant son rôle central dans la réduction des inégalités et dans la garantie d'une égalité réelle entre les territoires.

QUE RETENIR ?

Entre 2018 et 2025, la thématique de la mobilité dans PROVOX évolue d'une lecture centrée sur les contraintes quotidiennes de déplacement vers une analyse plus structurelle des inégalités territoriales d'accès aux droits. La mobilité est progressivement envisagée non plus comme une simple question de transport, mais comme une condition essentielle d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services publics et à la participation citoyenne. PROVOX s'affirme ainsi comme un espace de mise en visibilité des inégalités territoriales et de co-construction de réponses publiques visant à renforcer l'égalité d'accès à l'autonomie des jeunes.



QUELQUES POINTS CLÉS



01. Passage d'une perception de la mobilité comme contrainte quotidienne à un enjeu structurel
02. Reconnaissance de la mobilité comme condition d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services
03. Reconnaissance de la mobilité comme condition d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services
04. Demande de politiques publiques intégrées favorisant l'égalité et l'autonomie des jeunes

Le CRAJEP HdF est soutenu par :